



Résolution générale du 2^{ème} congrès de l'UNSA-Administratifs **Brest-Guipavas, le 10 avril 2015.**

Les conditions de travail :

La situation actuelle est anxiogène et pesante pour bon nombre d'adjoints et d'assistants : réorganisation des services, non remplacement des personnels mutés ou prenant leur retraite, redistribution des tâches des agents non remplacés...

L'UNSA-Administratifs veut replacer l'humain au cœur de toute décision. Compte tenu d'une pyramide des âges élevée dans le corps des adjoints et assistants, nous réclamons à la DGAC d'enrayer l'extinction programmée de ces corps ! Par ailleurs, dans un contexte tendu, nous serons vigilants afin que cessent les situations de souffrance au travail et mettrons tout en œuvre pour favoriser la prévention dans ce domaine.

La reconnaissance du travail des agents :

Nous défendons avec conviction les métiers exercés par les adjoints et les assistants d'administration. Ces métiers sont trop souvent méconnus alors qu'ils sont essentiels, de plus en plus professionnels dans des domaines administratifs et techniques bien distincts, et participent indirectement aux missions de sûreté de la DGAC. Le contrôle aérien, aboutissement de l'engagement de tous les personnels de la DGAC, a besoin pour mener à bien sa mission d'un personnel administratif performant et en nombre suffisant. La DGAC fonctionne telle une ruche où toutes les abeilles concourent à la vie de la ruche, tout en exerçant des fonctions différentes.

Aussi, nous continuerons à demander que les corps d'administration de la DGAC et de Météo France soient exclus du RIFSEEP.

Lors des prochaines négociations protocolaires, nous revendiquerons des améliorations statutaires et des débouchés de carrière pour les personnels administratifs. Cela se fera notamment par **la création ou l'évolution vers un statut plus spécifique DGAC** pour les adjoints et assistants d'administration de la DGAC et de Météo France, à l'instar des corps techniques, **unique possibilité d'être exclus du RIFSEEP et des futurs dispositifs indemnitaires défavorables**. Pour cela, il faudra réclamer un système indemnitaire spécifique lié à la sécurité aérienne non transposable dans un dispositif indemnitaire interministériel aussi bien bordé.

Nous réclamerons également **la création d'emplois fonctionnels** pour les adjoints et assistants d'administration, en complément de l'amélioration des taux pro-pro. Nous demanderons à notre administration de déroger à l'application stricte de la baisse des pourcentages d'avancement de grade au sein des corps eux-mêmes. La situation à la DGAC est incompatible avec la baisse drastique des effectifs de catégorie C et B initialement peu nombreux par rapport aux autres directions ou ministères (le pourcentage d'avancement dans les derniers grades étant divisé par deux depuis 2013).

Nous lutterons contre l'engorgement des derniers grades des corps et exigerons une nette augmentation de la promotion interne au choix, sans mutation punitive (c'est à dire une mutation éloignée de la résidence administrative de l'agent exigeant de sa part un déménagement). Ceci permettra de rééquilibrer le statutaire par rapport à l'indemnitaire car certains plafonds indemnitaires sont déjà atteints par beaucoup d'agents !

Nous veillerons également à ce que les évolutions statutaires favorables aux agents ne soient plus appliquées au dernier moment, comme c'était jusqu'à présent le cas, notamment lors de la mise en place du 8^{ème} échelon spécial des adjoints principaux de 1^{ère} classe et du NES pour les assistants.

Dans cet esprit, nous réclamerons aussi une prime spécifique pour les adjoints et assistants détenteurs de la licence de surveillance.

L'UNSA-Administratifs se veut être un laboratoire d'idées réalistes pour tous les agents qu'elle représente et défend.

Résolution adoptée à l'unanimité